



## Le chemin de fer de l'Amérique du Nord

### COMMUNIQUÉ

**Le CN déclare un bénéfice net de 853 M\$ CA au TR3 2014, soit une hausse de 21 % par rapport à un bénéfice net de 705 M\$ CA au trimestre correspondant de l'année précédente**

***Le bénéfice par action (BPA) dilué s'est établi à 1,04 \$ CA au TR3 2014, soit une hausse de 21 % par rapport au BPA dilué rajusté de 0,86 \$ CA au TR3 2013 <sup>1)</sup>***

***Le CN a généré des produits d'exploitation trimestriels records et a amélioré son ratio d'exploitation qui s'est établi à 58,8 %***

**MONTREAL, le 21 octobre 2014** — Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et d'exploitation pour le troisième trimestre et les neuf mois terminés le 30 septembre 2014.

#### **Points saillants des résultats financiers du TR3 et des neuf mois de 2014**

- Le bénéfice net s'est établi à 853 M\$ CA, ou 1,04 \$ CA par action après dilution, comparativement à un bénéfice net de 705 M\$ CA, ou 0,84 \$ CA par action après dilution, au même trimestre de l'exercice précédent. Les résultats du TR3 2013 incluaient une charge d'impôts sur les bénéfices de 19 M\$ CA (0,02 \$ CA par action après dilution) découlant d'une augmentation des taux provinciaux d'impôts sur les sociétés.
- À l'exclusion de la charge d'impôts sur les bénéfices du TR3 2013 mentionnée ci-dessus, le BPA dilué de 1,04 \$ CA du TR3 2014 représente une hausse de 21 % par rapport au BPA dilué rajusté de 0,86 \$ CA de l'exercice précédent. <sup>1)</sup>
- Le bénéfice d'exploitation du TR3 2014 s'est établi à 1 286 M\$ CA, soit une augmentation de 19 %.
- Au TR3 2014, les produits d'exploitation et le nombre d'envois en wagons complets ont atteint des records absolus pour des résultats trimestriels, se chiffrant respectivement à 3 118 M\$ CA et à 1 475 000 wagons complets, soit des hausses respectives de 16 % et de 11 %. Le nombre de tonnes-milles commerciales a connu une croissance de 13 %.
- Le ratio d'exploitation du CN s'est amélioré d'un point au TR3 2014, pour s'établir à 58,8 %, comparativement à 59,8 % au trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie disponibles au cours des neuf premiers mois de 2014 se sont établis à 2 045 M\$ CA, en hausse par rapport à 1 307 M\$ CA à la période correspondante de 2013. <sup>1)</sup>

Claude Mongeau, président-directeur général, a déclaré : « Le CN a obtenu des résultats financiers exceptionnels au troisième trimestre tout en améliorant ses niveaux de service à la clientèle et en maintenant un niveau d'efficacité opérationnelle supérieur à l'industrie. Grâce à l'exécution rigoureuse fournie par notre équipe de cheminots, nous avons pu nous adapter à l'accroissement considérable du volume marchandises attribuable à une campagne agricole record au Canada, à la vigueur des marchés de l'énergie et à de nouvelles occasions d'affaires, notamment dans le transport intermodal et des véhicules automobiles.

« Ces résultats illustrent l'engagement du CN à prendre une longueur d'avance en investissant dans ses ressources et dans son infrastructure ferroviaire et à jouer son rôle de véritable pilier de l'économie. »

### **Incidence du taux de change sur les résultats**

Bien que le CN déclare ses résultats en dollars CA, une part importante de ses produits et de ses charges est libellée en dollars US. Les résultats de la Compagnie sont donc affectés par les fluctuations des taux de change. Sur une base de devise constante, qui exclut l'incidence des fluctuations des taux de change, le bénéfice net du CN pour le TR3 2014 aurait été inférieur de 22 M\$ CA, ou 0,03 \$ CA par action après dilution.<sup>1)</sup>

### **Produits d'exploitation, volumes de trafic et charges du TR3 2014**

Les produits d'exploitation du TR3 2014 ont augmenté de 16 % pour s'établir à 3 118 M\$ CA, le plus haut niveau jamais atteint pour un trimestre. Une augmentation des produits d'exploitation a été enregistrée dans les groupes Produits céréaliers et engrais (29 %), Produits pétroliers et chimiques (21 %), Métaux et minéraux (17 %), Véhicules automobiles (17 %), Intermodal (14 %) et Produits forestiers (8 %). Les produits d'exploitation du groupe Charbon ont baissé de 3 %.

La hausse des produits d'exploitation s'explique surtout par l'accroissement des volumes de marchandises attribuable à une récolte céréalière record au Canada, à la vigueur des marchés de l'énergie, surtout en ce qui concerne le pétrole brut et le sable de fracturation, à de nouveaux trafics dans l'Intermodal, notamment des déviations de mouvement temporaires à partir des ports de la côte ouest américaine, et à des percées dans le secteur automobile. La hausse s'explique aussi par les répercussions positives de la conversion en dollars CA plus faibles des produits d'exploitation libellés en dollars US et par des hausses des tarifs marchandises.

Le nombre d'envois en wagons complets a augmenté de 11 % au troisième trimestre pour s'établir à 1 475 000, soit un record absolu pour des résultats trimestriels.

Les tonnes-milles commerciales, qui mesurent le poids et la distance relatifs des marchandises transportées par le CN, ont augmenté de 13 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les produits marchandises ferroviaires par tonne-mille commerciale – une mesure de rendement définie comme les produits d'exploitation provenant du déplacement d'une tonne de marchandises sur une distance d'un mille – ont augmenté de 2 % par rapport au même trimestre de l'exercice précédent en raison des répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible et des hausses des tarifs marchandises, facteurs en partie neutralisés par un accroissement de la longueur moyenne des parcours.

Au troisième trimestre, les charges d'exploitation ont augmenté de 14 % pour s'établir à 1 832 M\$ CA. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des charges relatives aux services acquis et aux matières, à la hausse des charges liées à la main-d'œuvre et aux avantages sociaux, à l'incidence négative de la conversion en dollars CA plus faibles des charges d'exploitation libellées en dollars US et à l'accroissement des coûts du carburant.

### **Énoncés prospectifs <sup>2)</sup>**

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et aux termes des lois canadiennes régissant le commerce des valeurs mobilières. Le CN met le lecteur en garde contre le fait que ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. La Compagnie met le lecteur en garde contre le fait que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de la performance future et impliquent des risques connus ou non, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats réels ou la performance réelle de la Compagnie ou du secteur ferroviaire par rapport aux perspectives ou aux résultats futurs ou à la performance future implicites dans ces énoncés. Dans la mesure où le CN a fourni des lignes directrices correspondant à des mesures non conformes aux PCGR, il est possible que la Compagnie ne puisse pas fournir de rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR en raison de variables inconnues et d'incertitudes quant aux résultats futurs. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer les renseignements prospectifs sont décrites ci-dessous.

#### ***Perspectives financières et principales hypothèses de 2014***

*Le CN maintient ses perspectives financières de 2014 formulées le 21 juillet 2014. La Compagnie prévoit atteindre une solide croissance à deux chiffres de la BPA en 2014, soit un BPA supérieur au BPA dilué rajusté de 3,06 \$ CA en 2013, et générer des flux de trésorerie disponibles de l'ordre de 1,8 G\$ CA à 2 G\$ CA, à l'exclusion des importantes ventes d'actifs.*

*Le CN a formulé un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie et au marché au moment d'établir ses perspectives pour 2014. La Compagnie prévoit que la production industrielle nord-américaine connaîtra une augmentation d'environ 3 % à 4 % pour l'exercice et que le nombre de mises en chantier d'unités résidentielles sera de l'ordre d'un million aux États-Unis. Le CN suppose aussi qu'approximativement 16 millions de véhicules automobiles seront vendus aux États-Unis. De plus, le CN prévoit que la campagne agricole 2014-2015 au Canada correspondra à la moyenne quinquennale, et il prévoit maintenant aussi que la campagne agricole 2014-2015 aux États-Unis sera supérieure à la moyenne quinquennale. Du fait de ces hypothèses, le CN présume qu'il y aura une augmentation du nombre d'envois en wagons complets se situant entre le milieu et le haut d'une fourchette de croissance à un chiffre ainsi qu'une amélioration continue supérieure au taux d'inflation au chapitre des prix. Le CN présume aussi que la valeur du dollar CA en devise américaine se situera dans la gamme de 0,90 \$ à 0,95 \$ et que le prix du baril de pétrole brut (West Texas Intermediate) s'établira entre 95 \$ US et 105 \$ US, en moyenne, pour l'ensemble de l'exercice 2014. Le CN prévoit investir environ 2,25 G\$ CA en 2014 dans son programme de dépenses en immobilisations, dont environ 1,2 G\$ CA seront affectés au maintien de la sécurité et de l'intégrité du réseau, particulièrement de l'infrastructure des voies. Le programme de dépenses en immobilisations prévoit également l'affectation de fonds à des projets visant à soutenir la croissance et la productivité.*

Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres, les impacts de la conjoncture économique et commerciale générale, la concurrence dans le secteur, l'inflation, les fluctuations monétaires et des taux d'intérêt, les variations de prix du carburant, les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, la conformité aux lois et règlements sur l'environnement, les mesures prises par les organismes de réglementation, les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les inondations et les tremblements de terre, les négociations syndicales et les interruptions de travail, les réclamations liées à l'environnement, les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges, les risques et obligations résultant de déraillements, de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra trouver un résumé des principaux facteurs de risque dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois canadiennes applicables sur le commerce des valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'il fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

- 1) Veuillez vous reporter à l'analyse et au rapprochement des mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR, dans la section complémentaire ci-jointe portant sur les mesures de calcul non conformes aux PCGR.
- 2) Veuillez vous reporter à la rubrique Énoncés prospectifs, qui présente un résumé des hypothèses et des risques principaux relativement aux perspectives du CN pour 2014.

Véritable pilier de l'économie, le CN transporte annuellement des marchandises d'une valeur approximative de 250 G\$ CA pour un large éventail de secteurs, tels les ressources naturelles, les produits manufacturés et les biens de consommation, sur un réseau ferré qui couvre le Canada et le centre des États-Unis. Le CN – la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales ferroviaires actives – dessert les villes et ports de Vancouver et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans, et Mobile, en Alabama, ainsi que les régions métropolitaines de Toronto, Edmonton, Winnipeg, Calgary, Chicago, Memphis, Detroit, Duluth-Superior, au Minnesota et au Wisconsin, et Jackson, au Mississippi. Il a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Pour de plus amples renseignements sur le CN, visitez le site Web de la Compagnie à l'adresse [www.cn.ca](http://www.cn.ca).

– 30 –

*Sources :*

**Médias**

Louis-Antoine Paquin  
Directeur régional  
Affaires publiques et gouvernementales  
514 399-6450

**Investisseurs**

Janet Drysdale  
Vice-présidente  
Relations avec les investisseurs  
514 399-0052

## État consolidé des résultats – non vérifié

<i>En millions, sauf les données relatives au bénéfice par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 118 \$</b>	<b>2 698 \$</b>	<b>8 927 \$</b>	<b>7 830 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Main-d'œuvre et avantages sociaux	580	521	1 727	1 588
Services acquis et matières	378	318	1 156	987
Carburant	446	390	1 398	1 197
Amortissement	258	241	771	726
Location de matériel	83	68	244	204
Risques divers et autres	87	76	267	222
<b>Total – Charges d'exploitation</b>	<b>1 832</b>	<b>1 614</b>	<b>5 563</b>	<b>4 924</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>1 286</b>	<b>1 084</b>	<b>3 364</b>	<b>2 906</b>
Intérêts débiteurs	(94)	(89)	(277)	(266)
Autres produits (pertes) (Note 3)	(2)	5	94	75
<b>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 190</b>	<b>1 000</b>	<b>3 181</b>	<b>2 715</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 7)	(337)	(295)	(858)	(738)
<b>Bénéfice net</b>	<b>853 \$</b>	<b>705 \$</b>	<b>2 323 \$</b>	<b>1 977 \$</b>
<b>Bénéfice par action (Note 10)</b>				
De base	1,04 \$	0,84 \$	2,83 \$	2,34 \$
Dilué	1,04 \$	0,84 \$	2,81 \$	2,33 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions (Note 10)</b>				
En circulation	817,0	839,3	822,2	846,2
Dilué	820,9	842,2	825,8	849,2

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés.

## État consolidé du bénéfice global – non vérifié

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Bénéfice net	853 \$	705 \$	2 323 \$	1 977 \$
<b>Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 11)</b>				
Gain (perte) net(te) sur la conversion des devises	44	(11)	39	24
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	32	57	95	173
Amortissement du gain relatif aux accords de taux futurs	(1)	-	(1)	-
<i>Autre bénéfice global avant impôts sur les bénéfices</i>	75	46	133	197
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	32	(32)	18	(20)
<i>Autre bénéfice global</i>	107	14	151	177
<b><i>Bénéfice global</i></b>	<b>960 \$</b>	<b>719 \$</b>	<b>2 474 \$</b>	<b>2 154 \$</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés.*

## Bilan consolidé – non vérifié

<i>En millions</i>	30 septembre 2014	31 décembre 2013	30 septembre 2013
<b>Actif</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents	176 \$	214 \$	182 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (Note 4)	467	448	529
Débiteurs (Note 4)	939	815	868
Matières et fournitures	372	274	317
Impôts reportés et à recouvrer	72	137	74
Autres	82	89	67
<b>Total – Actif à court terme</b>	<b>2 108</b>	<b>1 977</b>	<b>2 037</b>
Immobilisations	27 410	26 227	25 383
Actif incorporel et autres actifs	2 155	1 959	377
<b>Total – Actif</b>	<b>31 673 \$</b>	<b>30 163 \$</b>	<b>27 797 \$</b>
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Créditeurs et autres	1 718 \$	1 477 \$	1 499 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (Note 4)	485	1 021	1 488
<b>Total – Passif à court terme</b>	<b>2 203</b>	<b>2 498</b>	<b>2 987</b>
Impôts reportés	6 920	6 537	5 884
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, déduction faite de la tranche à court terme	554	541	589
Autres passifs et crédits reportés	893	815	760
Dette à long terme	7 356	6 819	6 010
<b>Avoir des actionnaires</b>			
Actions ordinaires	3 965	4 015	4 036
Autre perte globale cumulée (Note 11)	(1 699)	(1 850)	(3 080)
Bénéfices non répartis	11 481	10 788	10 611
<b>Total – Avoir des actionnaires</b>	<b>13 747</b>	<b>12 953</b>	<b>11 567</b>
<b>Total – Passif et avoir des actionnaires</b>	<b>31 673 \$</b>	<b>30 163 \$</b>	<b>27 797 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés.

## État consolidé de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non vérifié

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
<b>Actions ordinaires <sup>1)</sup></b>				
Solde au début de la période	3 975 \$	4 063 \$	4 015 \$	4 108 \$
Options d'achat d'actions levées et autres	13	8	31	35
Programmes de rachat d'actions (Note 4)	(23)	(35)	(81)	(107)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>3 965 \$</b>	<b>4 036 \$</b>	<b>3 965 \$</b>	<b>4 036 \$</b>
<b>Autre perte globale cumulée (Note 11)</b>				
Solde au début de la période	(1 806) \$	(3 094) \$	(1 850) \$	(3 257) \$
Autre bénéfice global	107	14	151	177
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>(1 699) \$</b>	<b>(3 080) \$</b>	<b>(1 699) \$</b>	<b>(3 080) \$</b>
<b>Bénéfices non répartis</b>				
Solde au début de la période	11 174 \$	10 416 \$	10 788 \$	10 167 \$
Bénéfice net	853	705	2 323	1 977
Programmes de rachat d'actions (Note 4)	(342)	(330)	(1 014)	(988)
Dividendes	(204)	(180)	(616)	(545)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>11 481 \$</b>	<b>10 611 \$</b>	<b>11 481 \$</b>	<b>10 611 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés.

1) Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2014, la Compagnie a émis 0,4 million et 0,9 million d'actions ordinaires, respectivement, découlant de la levée d'options d'achat d'actions et a racheté 4,9 millions et 16,8 millions d'actions ordinaires, respectivement, en vertu de son programme de rachat d'actions actuel. Au 30 septembre 2014, la Compagnie avait 814,7 millions d'actions ordinaires en circulation.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2013, la Compagnie a émis 0,1 million et 1,2 million d'actions ordinaires, respectivement, découlant de la levée d'options d'achat d'actions et a racheté 7,1 millions et 22,1 millions d'actions ordinaires, respectivement, en vertu de son programme de rachat d'actions précédent. Au 30 septembre 2013, la Compagnie avait 835,9 millions d'actions ordinaires en circulation.

## État consolidé des flux de trésorerie – non vérifié

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>				
Bénéfice net	853 \$	705 \$	2 323 \$	1 977 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement	258	241	771	726
Impôts reportés	67	13	215	169
Gain sur la cession d'immobilisations (Note 3)	-	-	(80)	(69)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs	26	(3)	(73)	(23)
Matières et fournitures	(11)	11	(92)	(84)
Créditeurs et autres	100	57	196	(146)
Autres actifs à court terme	13	17	24	28
Régimes de retraite et autres, nets	22	25	(38)	(128)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1 328</b>	<b>1 066</b>	<b>3 246</b>	<b>2 450</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations	(620)	(539)	(1 350)	(1 185)
Cession d'immobilisations (Note 3)	76	-	173	52
Variation des liquidités et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions	1	(32)	(19)	(8)
Autres, nets	(9)	(8)	(24)	(10)
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement</b>	<b>(552)</b>	<b>(579)</b>	<b>(1 220)</b>	<b>(1 151)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Émission de dette, à l'exclusion du papier commercial (Note 4)	-	210	347	715
Remboursement de dette, à l'exclusion du papier commercial	(222)	(104)	(795)	(1 000)
Émission nette de papier commercial	64	58	73	609
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions et avantages fiscaux excédentaires connexes réalisés	11	5	24	28
Rachat d'actions ordinaires (Note 4)	(383)	(383)	(1 095)	(1 095)
Dividendes versés	(204)	(180)	(616)	(545)
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement</b>	<b>(734)</b>	<b>(394)</b>	<b>(2 062)</b>	<b>(1 288)</b>
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents libellés en dollars US	7	2	(2)	16
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents</b>	<b>49</b>	<b>95</b>	<b>(38)</b>	<b>27</b>
Trésorerie et équivalents au début de la période	127	87	214	155
<b>Trésorerie et équivalents à la fin de la période</b>	<b>176 \$</b>	<b>182 \$</b>	<b>176 \$</b>	<b>182 \$</b>
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>				
Encaissements nets provenant de clients et autres	3 213 \$	2 633 \$	8 945 \$	7 798 \$
Paiements nets aux titres suivants :				
Services aux employés, fournisseurs et autres charges	(1 561)	(1 256)	(4 757)	(4 169)
Intérêts	(87)	(85)	(297)	(259)
Blessures corporelles et autres réclamations	(14)	(16)	(38)	(44)
Régimes de retraite (Note 6)	(6)	(11)	(106)	(221)
Impôts sur les bénéfices	(217)	(199)	(501)	(655)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1 328 \$</b>	<b>1 066 \$</b>	<b>3 246 \$</b>	<b>2 450 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

### 1 – Mode de présentation

De l'avis de la direction, les États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ci-joints et les Notes afférentes, exprimés en dollars CA et dressés selon les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (PCGR aux É.-U.) pour les états financiers intermédiaires, contiennent tous les rajustements (constitués de montants courus normaux récurrents) nécessaires pour présenter fidèlement la situation financière de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN » ou « la Compagnie ») au 30 septembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 30 septembre 2013, et les résultats de son exploitation, l'évolution de l'avoir des actionnaires et les flux de trésorerie pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2014 et 2013.

Pour respecter le mode de présentation utilisé dans la préparation des États financiers consolidés annuels de 2013 de la Compagnie, les présents États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les Notes afférentes tiennent compte du fractionnement des actions ordinaires et de l'émission de papier commercial sur une base nette effectués au quatrième trimestre de 2013, et qui sont décrits ci-dessous.

Le 22 octobre 2013, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé un fractionnement des actions ordinaires à raison de deux pour une devant être effectué sous forme de dividende en actions. Ainsi, le 29 novembre 2013, pour chaque action en circulation, une action ordinaire additionnelle du CN a été remise aux actionnaires inscrits le 15 novembre 2013. À la date d'entrée en vigueur du fractionnement des actions, tous les régimes d'avantages à base d'actions et les programmes de rachat d'actions ont été rajustés pour tenir compte de l'émission de ces actions additionnelles. Toutes les données relatives aux actions indiquées aux présentes tiennent compte de ce fractionnement des actions.

À partir du quatrième trimestre de 2013, la Compagnie a modifié l'État consolidé des flux de trésorerie afin de présenter les flux de trésorerie provenant des émissions et des remboursements de papier commercial sur une base nette; l'échéance de ces émissions et de ces remboursements, auparavant présentés sur une base brute, est de moins de 90 jours.

Ces États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ainsi que les Notes afférentes ont été préparés selon des conventions comptables conformes à celles qui ont été utilisées pour dresser les États financiers consolidés annuels de la Compagnie pour 2013. Bien que la direction estime que l'information est divulguée de façon adéquate et que cette présentation évite de la rendre trompeuse, ces États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés et les Notes afférentes devraient être lus conjointement avec les États financiers consolidés annuels de la Compagnie pour 2013 et les Notes afférentes.

### 2 – Recommandation comptable récente

Le 28 mai 2014, le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) a publié la mise à jour *Accounting Standards Update* (ASU) 2014-09, *Revenue from Contracts with Customers*, qui définit les informations à fournir concernant la nature, le montant, l'échéance et l'incertitude liés aux produits et aux flux de trésorerie découlant de contrats que l'entité détient avec ses clients. Selon le principe de base de la nouvelle norme, une entité doit comptabiliser ses produits afin de décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette norme s'appliquera aux périodes annuelles et intermédiaires débutant après le 15 décembre 2016 et remplacera la plupart des publications existantes sur la constatation des produits en vertu des PCGR aux États-Unis. Une adoption anticipée n'est pas autorisée. La norme permet le recours à la méthode de transition rétrospective ou à effet cumulatif. Aux fins d'application de la nouvelle norme ASU 2014-09, la Compagnie évalue l'incidence que celle-ci aura sur ses états financiers consolidés, les divulgations connexes, ainsi que la méthode de transition qui sera appliquée.

### 3 – Cession d'immobilisations

#### 2014

##### *Guelph*

Le 4 septembre 2014, la Compagnie a conclu une transaction avec Metrolinx en vue de vendre un tronçon de sa subdivision de Guelph, qui s'étend entre Georgetown et Kitchener, en Ontario, ainsi que la voie et le chemin de roulement, et certaines ententes visant les voyageurs (collectivement le « Guelph »), pour un produit en espèces de 76 M\$ avant les coûts de transaction. La Compagnie n'a pas répondu à toutes les exigences permettant de comptabiliser la transaction selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières, car la Compagnie maintient toujours une implication importante dans le Guelph. La cession devrait être constatée en 2018, lorsque la Compagnie aura transféré presque tous les risques et les avantages inhérents à la propriété du Guelph.

##### *Deux-Montagnes*

Le 28 février 2014, la Compagnie a conclu une transaction avec l'Agence métropolitaine de transport en vue de vendre sa subdivision de Deux-Montagnes, qui s'étend entre Saint-Eustache et Montréal, au Québec, y compris le tunnel du Mont-Royal, ainsi que la voie et le chemin de roulement (collectivement le « Deux-Montagnes »), pour un produit en espèces de 97 M\$ avant les coûts de transaction. En vertu de

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

L'entente, la Compagnie a obtenu le droit perpétuel de faire circuler des trains marchandises sur le Deux-Montagnes, selon le niveau d'activité en vigueur au moment de l'entente, et peut accroître ses activités d'exploitation moyennant une contrepartie additionnelle. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 80 M\$ (72 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits, selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières.

### 2013

#### *Échange de servitudes*

Le 8 juin 2013, la Compagnie a conclu une entente avec un autre chemin de fer de classe I en vue d'un échange de servitudes perpétuelles d'exploitation ferroviaire, y compris les actifs de voie et de chemin de roulement sur des voies ferrées spécifiques (collectivement l'« échange de servitudes »), sans contrepartie monétaire. La Compagnie a comptabilisé l'échange de servitudes à la juste valeur conformément à la norme FASB *Accounting Standard Codification (ASC) 845, Nonmonetary Transactions*. La transaction a donné lieu à un gain sur l'échange de servitudes de 29 M\$ (18 M\$ après impôts) qui a été inscrit au poste Autres produits.

#### *Lakeshore West*

Le 19 mars 2013, la Compagnie a conclu une entente avec Metrolinx en vue de vendre un tronçon de sa subdivision d'Oakville, à Oakville et à Burlington, en Ontario, ainsi que la voie et le chemin de roulement, et certaines ententes visant les voyageurs (collectivement le « Lakeshore West »), pour un produit en espèces de 52 M\$ avant les coûts de transaction. En vertu de l'entente, la Compagnie a obtenu le droit perpétuel de faire circuler des trains marchandises sur le Lakeshore West, selon le niveau d'activité en vigueur au moment de l'entente, et peut accroître ses activités d'exploitation moyennant une contrepartie additionnelle. La transaction a donné lieu à un gain sur la cession de 40 M\$ (36 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits, selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour les transactions immobilières.

## 4 – Activités de financement

### *Prospectus préalable et déclaration d'enregistrement*

Le 11 février 2014, en vertu de son prospectus préalable et de sa déclaration d'enregistrement actuels qui expirent en janvier 2016, la Compagnie a émis sur les marchés financiers canadiens des billets à 2,75 % échéant en 2021 d'un capital de 250 M\$. Le produit net de cette émission a été de 247 M\$ et devrait être affecté aux besoins généraux de la Compagnie, notamment au remboursement par anticipation et au refinancement de titres d'emprunts en circulation et pour le rachat d'actions.

### *Facilité de crédit renouvelable*

La Compagnie a une entente de facilité de crédit renouvelable de 800 M\$ auprès d'un consortium de prêteurs. L'entente, qui comporte les dispositions habituelles, permet une augmentation du montant de la facilité, jusqu'à concurrence de 1,3 G\$, ainsi que l'option de prolonger la durée d'une année supplémentaire à chaque date anniversaire, sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs. La Compagnie a exercé cette option et, le 14 mars 2014, la durée de l'entente a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 5 mai 2019. La Compagnie prévoit utiliser cette facilité de crédit à des fins de fonds de roulement et pour ses besoins généraux, notamment à titre de garantie pour son programme de papier commercial. Au 30 septembre 2014 et au 31 décembre 2013, la Compagnie n'avait aucun emprunt en circulation en vertu de sa facilité de crédit renouvelable, et aucun retrait n'a été effectué au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2014.

### *Papier commercial*

La Compagnie a un programme de papier commercial, garanti par sa facilité de crédit renouvelable, qui lui permet d'émettre du papier commercial jusqu'à concurrence d'un montant total de 800 M\$ sur le principal, ou l'équivalent en dollars US. Au 30 septembre 2014, les emprunts totaux de la Compagnie s'élevaient à 350 M\$ (273 M\$ au 31 décembre 2013) inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an du Bilan consolidé et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,12 % (1,14 % au 31 décembre 2013).

### *Programme de titrisation des débiteurs*

La Compagnie a une entente qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. Le 23 juillet 2014, la durée de cette entente a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2017.

La Compagnie comptabilise le produit de son programme de titrisation des débiteurs comme des emprunts avec nantissement en conformité avec la norme ASC 860, *Transfers and Servicing*. Par conséquent, au 30 septembre 2014, la Compagnie a inscrit 50 M\$ (250 M\$ au 31 décembre 2013) au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an du Bilan consolidé, en vertu du programme de titrisation des débiteurs, au taux d'intérêt moyen pondéré de 1,23 % (1,18 % au 31 décembre 2013), sécurisé par et limité à 56 M\$ (281 M\$ au 31 décembre 2013) de débiteurs.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

### Facilités de lettres de crédit bilatérales et liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions

La Compagnie a des ententes de lettres de crédit bilatérales avec différentes banques relativement à son obligation de fournir des lettres de crédit dans le cours normal des affaires. Le 14 mars 2014, la durée de ces ententes a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 28 avril 2017. En vertu de ces ententes, la Compagnie peut, de temps à autre, fournir des garanties, sous forme de trésorerie ou d'équivalents, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises. Au 30 septembre 2014, les lettres de crédit obtenues par la Compagnie s'élevaient à 493 M\$ (481 M\$ au 31 décembre 2013) sur un montant total de 514 M\$ (503 M\$ au 31 décembre 2013) engagé par les différentes banques. Au 30 septembre 2014, un montant de 467 M\$ (448 M\$ au 31 décembre 2013) de trésorerie et d'équivalents a été donné en garantie et inscrit au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions du Bilan consolidé.

### Programmes de rachat d'actions

Le 22 octobre 2013, le Conseil d'administration de la Compagnie avait approuvé un programme de rachat d'actions qui permettait le rachat jusqu'à concurrence de 30,0 millions d'actions ordinaires, entre le 29 octobre 2013 et le 23 octobre 2014, conformément à une offre publique de rachat au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. La Compagnie a racheté un total de 22,3 millions d'actions ordinaires pour un montant de 1,4 G\$ en vertu de ce programme de rachat d'actions.

Le tableau qui suit présente l'information relative aux programmes de rachat d'actions pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2014 et 2013 :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Nombre d'actions ordinaires rachetées <sup>1)</sup>	4,9	7,1	16,8	22,1
Prix moyen pondéré par action <sup>2)</sup>	75,55 \$	51,17 \$	65,40 \$	49,51 \$
Montant des rachats	365 \$	365 \$	1 095 \$	1 095 \$

1) Inclut les actions ordinaires rachetées aux premiers trimestres de 2014 et de 2013 en vertu d'ententes privées entre la Compagnie et des tiers vendeurs sans lien de dépendance.

2) Inclut les frais de courtage.

Voir la Note 12, Événement postérieur pour de plus amples renseignements sur le nouveau programme de rachat d'actions de la Compagnie, approuvé le 21 octobre 2014.

## 5 – Régimes à base d'actions

La Compagnie offre divers régimes d'intéressement à base d'actions pour les membres du personnel admissibles. Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits à la Note 10, Régimes à base d'actions, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2013 de la Compagnie. Le tableau qui suit présente la charge totale liée à la rémunération à base d'actions pour les octrois consentis aux termes de tous les régimes ainsi que l'avantage fiscal connexe constaté dans les résultats, pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2014 et 2013.

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
<b>Octrois donnant lieu à un règlement en espèces</b>				
Régime d'unités d'actions <sup>1)</sup>	40 \$	17 \$	85 \$	38 \$
Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD)	19	4	40	17
<b>Total – Octrois donnant lieu à un règlement en espèces</b>	<b>59</b>	<b>21</b>	<b>125</b>	<b>55</b>
<b>Octrois d'options d'achat d'actions</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Charge totale de rémunération à base d'actions</b>	<b>61 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>132 \$</b>	<b>62 \$</b>
<b>Avantage fiscal constaté dans les résultats</b>	<b>16 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>35 \$</b>	<b>15 \$</b>

1) Les données des neuf mois terminés le 30 septembre 2013 incluent une écriture de contrepassation d'environ 20 M\$ au titre de la charge de rémunération à base d'actions relative à la perte des unités d'actions liées au rendement d'anciens membres de la haute direction.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

### Octrois donnant lieu à un règlement en espèces

#### Régime d'unités d'actions

À la suite de l'obtention de l'autorisation du Conseil d'administration en janvier 2014, la Compagnie a octroyé 0,8 million d'unités d'actions liées au rendement (UALR), appelées auparavant unités d'actions restreintes, à des cadres désignés, leur donnant le droit de toucher un paiement en espèces établi en fonction du cours des actions de la Compagnie. Les UALR octroyées sont généralement susceptibles de paiement après trois ans (la « période du régime ») et deviennent acquises à la condition d'atteindre certains objectifs associés au rendement moyen du capital investi sur la période du régime.

Le paiement est conditionnel à l'atteinte d'un seuil minimal du cours de l'action, calculé selon le cours moyen des trois derniers mois de la période du régime. De plus, à compter de diverses dates, le paiement au titre des UALR fait à des cadres supérieurs et à des membres de la haute direction (la « haute direction ») est également assujéti au respect des conditions de leurs régimes d'avantages sociaux ou de leurs ententes d'octroi, y compris, mais sans s'y limiter, à des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulcation de renseignements confidentiels. Les membres actuels ou anciens de la haute direction qui violent de telles conditions de leurs régimes d'avantages sociaux ou de leurs ententes d'octroi perdront le droit de toucher le paiement au titre des UALR. Si la Compagnie déterminait raisonnablement qu'il est possible qu'un membre actuel ou ancien de la haute direction ait violé les clauses de son régime d'avantages sociaux ou de son entente d'octroi, la Compagnie pourrait, à sa discrétion, modifier la façon dont les UALR deviennent acquises afin de suspendre le paiement au titre de toute UALR jusqu'à ce que la question ait été réglée.

Le tableau qui suit porte sur les activités liées à tous les octrois donnant lieu à un règlement en espèces en 2014 :

<i>En millions</i>	UALR		RIVD	
	Non acquises	Acquises	Non acquises	Acquises
En circulation au 31 décembre 2013	1,7	0,9	-	2,3
Octroyées (paiement)	0,8	(0,9)	-	(0,1)
<i>En circulation au 30 septembre 2014</i>	<b>2,5</b>	-	-	<b>2,2</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur la valeur et les charges pour tous les octrois donnant lieu à un règlement en espèces :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>		UALR <sup>1)</sup>					RIVD <sup>2)</sup>	Total
Année de l'octroi	2014	2013	2012	2011	2010	2009		
<b>Charge (recouvrement) lié(e) à la rémunération à base d'actions constatée sur la durée de service exigée</b>								
Neuf mois terminés le 30 septembre 2014	22 \$	30 \$	35 \$	(2) \$	- \$	- \$	40 \$	125 \$
Neuf mois terminés le 30 septembre 2013 <sup>3)</sup>	S.O.	12 \$	22 \$	17 \$	(4) \$	(9) \$	17 \$	55 \$
<b>Passif en cours</b>								
30 septembre 2014	23 \$	65 \$	96 \$	- \$	- \$	- \$	178 \$	362 \$
31 décembre 2013	S.O.	34 \$	61 \$	80 \$	- \$	- \$	145 \$	320 \$
<b>Juste valeur par unité</b>								
30 septembre 2014 (\$)	71,29 \$	78,27 \$	79,26 \$	S.O.	S.O.	S.O.	79,51 \$	S.O.
<b>Juste valeur des octrois acquis durant la période</b>								
Neuf mois terminés le 30 septembre 2014	- \$	- \$	- \$	- \$	S.O.	S.O.	1 \$	1 \$
Neuf mois terminés le 30 septembre 2013	S.O.	- \$	- \$	- \$	- \$	S.O.	1 \$	1 \$
<b>Octrois non acquis au 30 septembre 2014</b>								
Charge de rémunération non constatée	30 \$	23 \$	5 \$	- \$	S.O.	S.O.	2 \$	60 \$
Période de constatation restante ( <i>en années</i> )	2,3	1,3	0,3	S.O.	S.O.	S.O.	S.O. <sup>4)</sup>	S.O.
<b>Hypothèses <sup>5)</sup></b>								
Cours des actions (\$)	79,51 \$	79,51 \$	79,51 \$	S.O.	S.O.	S.O.	79,51 \$	S.O.
Volatilité projetée du cours des actions <sup>6)</sup>	14 %	13 %	13 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Durée projetée ( <i>en années</i> ) <sup>7)</sup>	2,3	1,3	0,3	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Taux d'intérêt sans risque <sup>8)</sup>	1,13 %	1,03 %	0,92 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Taux de dividende (\$ <sup>9)</sup>	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

1) La charge de rémunération est établie en fonction de la juste valeur des octrois à la fin de la période, au moyen du modèle d'évaluation en treillis reposant sur les hypothèses énoncées aux présentes.

2) La charge de rémunération est établie en fonction de la valeur intrinsèque.

3) Inclut une écriture de contrepassation d'environ 20 M\$ au titre de la charge de rémunération à base d'actions liées à la perte d'UALR par d'anciens membres de la haute direction.

4) La période de constatation restante n'a pas été chiffrée, car elle porte seulement sur 25 % de l'octroi de la Compagnie ainsi que sur les dividendes acquis à cet égard, ce qui représente un nombre minime d'unités.

5) Les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont établies en date du 30 septembre 2014.

6) Selon la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi.

7) Correspond à la période restante durant laquelle les octrois devraient être en circulation.

8) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

9) Selon le taux de dividende annualisé.

### Octrois d'options d'achat d'actions

À la suite de l'obtention de l'autorisation du Conseil d'administration en janvier 2014, la Compagnie a octroyé à des cadres supérieurs désignés 1,0 million d'options d'achat d'actions conventionnelles. Le régime d'options d'achat d'actions permet aux employés admissibles d'acquérir des actions ordinaires de la Compagnie, une fois le droit de levée des options acquis, au cours des actions ordinaires en vigueur à la date de l'octroi des options. Les options offertes par la Compagnie sont des options conventionnelles qui peuvent être acquises sur une période définie. En général, les droits de levée des options s'acquièrent sur une période de quatre ans de service continu. Règle générale, les options ne peuvent être exercées au cours des 12 premiers mois suivant la date de l'octroi et expirent après une période de dix ans. Au 30 septembre 2014, il restait 19,2 millions d'actions ordinaires autorisées aux fins d'émissions futures dans le cadre de ce régime. Le nombre total d'options en circulation au 30 septembre 2014 s'établissait à 7,8 millions.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Le tableau qui suit présente les activités liées aux octrois d'options d'achat d'actions en 2014 et, pour les options en circulation et pouvant être levées au 30 septembre 2014, la moyenne pondérée du prix de levée et la moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration. Le tableau indique également la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours, qui représente la valeur qui aurait été obtenue par les titulaires d'options s'ils avaient levé leurs options le 30 septembre 2014 au cours de clôture de 79,51 \$ des actions de la Compagnie à la Bourse de Toronto.

	Options en circulation			
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée	Moyenne pondérée des années jusqu'à l'expiration	Valeur intrinsèque globale
	En millions			En millions
En circulation au 31 décembre 2013 <sup>1)</sup>	7,7	30,97 \$		
Octroyées	1,0	58,74 \$		
Levées	(0,9)	23,17 \$		
<b>En circulation au 30 septembre 2014 <sup>1)</sup></b>	<b>7,8</b>	<b>36,19 \$</b>	<b>5,8</b>	<b>335 \$</b>
<b>Pouvant être levées au 30 septembre 2014 <sup>1)</sup></b>	<b>5,2</b>	<b>29,40 \$</b>	<b>4,6</b>	<b>262 \$</b>

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur la valeur et les charges pour tous les octrois d'options d'achat d'actions :

En millions, à moins d'indication contraire

Année de l'octroi	2014	2013	2012	2011	2010	2009	Total
<b>Charge liée à la rémunération à base d'actions constatée sur la durée de service exigée <sup>1)</sup></b>							
Neuf mois terminés le 30 septembre 2014	4 \$	1 \$	1 \$	1 \$	- \$	- \$	7 \$
Neuf mois terminés le 30 septembre 2013	S.O.	4 \$	1 \$	1 \$	1 \$	- \$	7 \$
<b>Juste valeur par unité</b>							
À la date de l'octroi (\$)	11,09 \$	8,52 \$	7,74 \$	7,83 \$	6,55 \$	6,30 \$	S.O.
<b>Juste valeur des octrois acquis durant la période</b>							
Neuf mois terminés le 30 septembre 2014	- \$	2 \$	2 \$	3 \$	2 \$	- \$	9 \$
Neuf mois terminés le 30 septembre 2013	S.O.	- \$	2 \$	3 \$	2 \$	4 \$	11 \$
<b>Octrois non acquis au 30 septembre 2014</b>							
Charge de rémunération non constatée	5 \$	2 \$	1 \$	1 \$	- \$	- \$	9 \$
Période de constatation restante (en années)	3,3	2,3	1,3	0,3	-	-	S.O.
<b>Hypothèses</b>							
Cours au moment de l'octroi (\$)	58,74 \$	47,47 \$	38,35 \$	34,47 \$	27,38 \$	21,07 \$	S.O.
Volatilité projetée du cours des actions <sup>2)</sup>	23 %	23 %	26 %	26 %	28 %	39 %	S.O.
Durée projetée (en années) <sup>3)</sup>	5,4	5,4	5,4	5,3	5,4	5,3	S.O.
Taux d'intérêt sans risque <sup>4)</sup>	1,51 %	1,41 %	1,33 %	2,53 %	2,44 %	1,97 %	S.O.
Taux de dividende (\$ <sup>5)</sup>	1,00 \$	0,86 \$	0,75 \$	0,65 \$	0,54 \$	0,51 \$	S.O.

1) La charge de rémunération est établie en fonction de la juste valeur à la date de l'octroi, au moyen du modèle Black-Scholes de fixation des prix de l'option reposant sur les hypothèses faisant référence à la date de l'octroi.

2) Selon la moyenne de la volatilité historique de l'action de la Compagnie sur une période correspondant à la durée projetée de l'octroi et de la volatilité implicite des options transigées visant les titres de la Compagnie.

3) Correspond à la période durant laquelle les octrois devraient être en circulation. La Compagnie utilise des données historiques pour établir des estimations relativement à la levée des options et à la cessation d'emploi des membres du personnel, et les groupes d'employés ayant des comportements historiques similaires en matière de levée d'options sont considérés séparément.

4) Selon le rendement implicite offert par les émissions gouvernementales de titres à coupon zéro d'une durée équivalente correspondant à la durée projetée des octrois.

5) Selon le taux de dividende annualisé.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

### 6 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations. Sous réserve de certaines exigences minimales sur le plan des années de service et de l'âge, les cadres supérieurs et les membres de la haute direction (la « haute direction ») sont également admissibles à des avantages complémentaires de retraite additionnels en vertu de l'allocation de retraite spéciale (l'ARS), du Régime supplémentaire de retraite à l'intention de la haute direction (le RSRIHD) ou du Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction (le RSRIHD-CD). Les membres actuels ou anciens de la haute direction qui violent les clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgaration de renseignements confidentiels de l'ARS, du RSRIHD ou du RSRIHD-CD perdront les avantages de retraite prévus dans ces régimes. Si la Compagnie détermine raisonnablement qu'il est possible qu'un membre actuel ou ancien de la haute direction ait violé les conditions de l'ARS, du RSRIHD ou du RSRIHD-CD, la Compagnie pourrait, à sa discrétion, retenir ou suspendre le paiement de l'avantage de retraite jusqu'à ce que la question ait été réglée.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2014 et 2013, les éléments du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite s'établissaient comme suit :

#### Éléments du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Coût des prestations au titre des services rendus	33 \$	39 \$	99 \$	117 \$
Intérêts débiteurs	178	165	533	494
Gain de règlement	-	-	-	(1)
Rendement prévu sur l'actif des régimes	(245)	(240)	(734)	(719)
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	1	1	3	3
Amortissement de la perte actuarielle nette	31	57	93	170
<b>Coût (produit) net des prestations</b>	<b>(2) \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>64 \$</b>

#### Éléments du coût net des prestations au titre des avantages complémentaires de retraite

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Coût des prestations au titre des services rendus	1 \$	1 \$	2 \$	2 \$
Intérêts débiteurs	2	3	8	8
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	1	-	2	1
Amortissement du gain actuariel net	(1)	(1)	(3)	(1)
<b>Coût net des prestations</b>	<b>3 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>10 \$</b>

Les cotisations de la Compagnie à ses divers régimes de retraite sont conformes aux dispositions législatives applicables au Canada et aux États-Unis et sont déterminées selon des évaluations actuarielles, généralement requises annuellement tant au Canada qu'aux États-Unis. Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite canadiens de la Compagnie à des fins de capitalisation, effectuées en date du 31 décembre 2013, ont été déposées en juin 2014 et ont indiqué un excédent de capitalisation d'environ 1,6 G\$ sur une base de continuité et un déficit de capitalisation d'environ 1,7 G\$ sur une base de solvabilité, calculé selon la moyenne triennale du ratio de liquidation hypothétique de la Compagnie en vertu du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension*. En vertu des lois canadiennes, le déficit de solvabilité doit être capitalisé au moyen de paiements spéciaux de solvabilité, chacun des paiements annuels correspondant à un cinquième du déficit et étant établi de nouveau à chaque date d'évaluation.

Les cotisations de 106 M\$ et de 221 M\$, effectuées au cours des neuf premiers mois de 2014 et de 2013, respectivement, rendent compte principalement des cotisations au régime de retraite principal de la Compagnie, à savoir le Régime de retraite du CN. Ces cotisations représentent le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice tel que déterminé par les plus récentes évaluations actuarielles de la Compagnie à des fins de capitalisation. La Compagnie prévoit verser des cotisations en espèces totales d'environ 130 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite en 2014. Les cotisations volontaires peuvent être considérées comme un paiement anticipé relativement aux exigences de paiements spéciaux de solvabilité futurs de la Compagnie. Au 31 décembre 2013, la Compagnie disposait d'un montant approximatif de 470 M\$ en paiements anticipés cumulés disponibles afin de compenser les paiements de solvabilité futurs

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

requis. La Compagnie a utilisé une tranche d'environ 250 M\$ de ces paiements anticipés au cours des neuf premiers mois de 2014 et utilisera une tranche de quelque 75 M\$ de ces paiements anticipés pour le reste de l'année.

D'autres informations relatives aux régimes de retraite sont présentées à la Note 11, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2013 de la Compagnie.

### 7 – Impôts sur les bénéfices

La Compagnie a inscrit une charge d'impôts sur les bénéfices de 337 M\$ et de 858 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2014, respectivement, comparativement à 295 M\$ et à 738 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2013.

Les données de 2014 comprennent un recouvrement d'impôts sur les bénéfices de 18 M\$ découlant d'un changement d'estimation des impôts reportés créditeurs associé aux immobilisations, inscrit au premier trimestre.

Les données de 2013 comprennent un recouvrement net d'impôts sur les bénéfices de 7 M\$, composé de charges d'impôts sur les bénéfices de 19 M\$ et de 5 M\$ découlant de l'augmentation de taux provinciaux d'impôts sur les sociétés, inscrites au troisième et au deuxième trimestres respectivement; d'un recouvrement d'impôts de 15 M\$ découlant de la constatation d'avantages fiscaux liés à des pertes d'impôts étatiques sur les bénéfices aux États-Unis, inscrit au deuxième trimestre; et d'un recouvrement d'impôts de 16 M\$ découlant d'une révision de la répartition des impôts étatiques sur les bénéfices aux États-Unis, inscrit au premier trimestre.

### 8 – Engagements et éventualités d'importance

#### *Engagements*

Au 30 septembre 2014, les engagements totaux de la Compagnie pour l'acquisition de traverses, de rails, de wagons, de locomotives et d'autres matériel et services, de même qu'au titre de contrats de soutien et de maintenance et de licences informatiques, étaient de 966 M\$ (482 M\$ au 31 décembre 2013). La Compagnie est également engagée à dépenser un montant estimatif d'environ 283 M\$ (252 M\$ US), en ce qui a trait aux coûts restants pour la mise en œuvre de la commande intégrale des trains (CIT) d'ici le 31 décembre 2015, comme l'exigent des dispositions législatives adoptées par le gouvernement fédéral américain.

De plus, en ce qui a trait à l'acquisition des lignes principales de l'ancienne Elgin, Joliet and Eastern Railway Company, la Compagnie est toujours engagée à dépenser, d'ici le 31 décembre 2016, un montant estimatif d'environ 66 M\$ (59 M\$ US). La Compagnie est ainsi engagée au titre d'améliorations de l'infrastructure du chemin de fer et de projets d'ouvrages de franchissement dénivelé, de même qu'au titre d'engagements dans le cadre d'une série d'ententes avec diverses collectivités individuellement et d'un programme global de mesures volontaires d'atténuation qui a été établi pour répondre aux préoccupations des municipalités environnantes.

La Compagnie est également liée par des ententes avec des fournisseurs de carburant, qui lui permettent, sans y être tenue, d'acheter la totalité de sa consommation de carburant estimée pour le reste de 2014, environ 80 % de sa consommation prévue pour 2015, 70 % de sa consommation prévue pour 2016 et 20 % de sa consommation prévue pour 2017 au prix du marché en vigueur à la date de l'achat.

#### *Éventualités*

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et parfois punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

#### *Canada*

Les blessures subies par les membres du personnel sont régies par la législation sur les accidents du travail de chaque province, en vertu de laquelle les membres du personnel peuvent toucher une indemnité forfaitaire ou une série de prestations échelonnées, selon la nature et la gravité de la blessure. Comme telle, la provision à l'égard des réclamations relatives à des blessures subies par des membres du personnel est actualisée. Dans les provinces où la Compagnie est auto-assurée, les coûts liés aux accidents du travail subis par les membres du personnel sont comptabilisés selon des estimations actuarielles du coût ultime découlant de ces blessures, incluant les coûts d'indemnisation et de soins de santé et les frais d'administration de tiers. Une étude actuarielle exhaustive est habituellement effectuée au moins tous les trois ans. Pour tout autre litige, la Compagnie maintient des provisions et les révise régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

### États-Unis

Les réclamations pour blessures corporelles subies par des membres du personnel de la Compagnie, y compris les réclamations relatives à des maladies professionnelles et à des accidents du travail présumés, sont assujetties aux dispositions de la *Federal Employers' Liability Act* (FELA). En vertu de la FELA, les membres du personnel sont indemnisés pour les dommages évalués en fonction de la détermination d'une faute par le système de jury des États-Unis ou au moyen de règlements individuels. Comme telle, la provision à cet égard n'est pas actualisée. À part quelques exceptions où les réclamations sont évaluées au cas par cas, la Compagnie utilise une approche actuarielle et enregistre une provision pour les coûts prévus liés aux réclamations pour les blessures corporelles, y compris aux réclamations liées aux maladies professionnelles revendiquées et non revendiquées et aux dommages matériels, sur la base d'estimations actuarielles de leurs coûts définitifs. Une étude actuarielle exhaustive est effectuée chaque année.

Dans le cas des réclamations pour accidents de travail subis par des membres du personnel, y compris les réclamations pour maladies professionnelles revendiquées et des réclamations de tiers, notamment les réclamations liées à des accidents aux passages à niveau, à des intrusions et à des dommages matériels, l'évaluation actuarielle tient compte, entre autres, de la tendance historique de la Compagnie en matière de dépôt et de règlement des réclamations. Dans le cas des réclamations pour maladies professionnelles non revendiquées, l'étude actuarielle comprend la projection à long terme de l'expérience de la Compagnie en prenant en compte la population pouvant être exposée. La Compagnie rajuste son passif en fonction de l'évaluation de la direction et des résultats de l'étude. De façon continue, la direction révisé et compare les hypothèses inhérentes à l'étude actuarielle la plus récente avec les données courantes sur l'évolution des réclamations et, s'il y a lieu, rajuste la provision.

Au 30 septembre 2014, la Compagnie avait une provision totale à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations de 318 M\$, dont 49 M\$ ont été comptabilisés à titre de passif à court terme (316 M\$ au 31 décembre 2013, dont 45 M\$ ont été comptabilisés à titre de passif à court terme).

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut prédire avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 30 septembre 2014, ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, on ne peut donner aucune assurance que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier.

### Questions environnementales

Les activités de la Compagnie sont assujetties à un grand nombre de lois et de règlements sur l'environnement établis par les gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux au Canada et aux États-Unis portant, entre autres, sur les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, la manipulation, l'entreposage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, des matières dangereuses et d'autres matières, la mise hors service des réservoirs souterrains et de surface et la contamination du sol et des eaux souterraines. L'exploitation par la Compagnie d'activités ferroviaires et d'activités de transport connexes, la possession, l'exploitation ou le contrôle de biens immobiliers et d'autres activités commerciales comportent des risques de responsabilité environnementale à l'égard à la fois des activités courantes et antérieures.

### Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes connues

La Compagnie a identifié environ 260 sites où elle est ou pourrait être responsable de payer des frais de mesures correctives relativement à des contaminations présumées, dans certains cas conjointement avec d'autres parties potentiellement responsables, et pour lesquels elle peut être assujettie à des mesures de décontamination et des actions coercitives environnementales, y compris celles qui sont imposées par la *Federal Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA) des États-Unis, également appelée la *Superfund Law*, ou des lois étatiques similaires. La CERCLA et des lois étatiques similaires, en plus d'autres lois canadiennes et américaines similaires, imposent généralement la responsabilité solidaire concernant des coûts de dépollution et d'exécution aux propriétaires et exploitants actuels et antérieurs d'un site, ainsi qu'à ceux dont les déchets ont été déchargés sur un site, sans égard à la faute ou à la légalité du comportement initial. La Compagnie a été avisée qu'elle est une partie potentiellement responsable de coûts d'étude et de nettoyage à environ 10 sites régis par la *Superfund Law* (et par des lois étatiques similaires) et pour lesquels des paiements liés aux enquêtes et aux

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

mesures correctives ont été ou seront versés ou doivent encore être déterminés, et, dans de nombreux cas, est une parmi plusieurs parties potentiellement responsables.

Le coût ultime des correctifs liés aux sites contaminés connus ne peut être établi de façon précise, puisque la responsabilité environnementale estimée pour un site particulier peut varier selon la nature et l'étendue de la contamination, la nature des mesures d'intervention prévues, compte tenu des techniques de nettoyage disponibles, l'évolution des normes réglementaires en matière de responsabilité environnementale ainsi que le nombre de parties potentiellement responsables et leur viabilité financière. Par conséquent, des passifs sont comptabilisés en fonction des résultats d'une évaluation réalisée en quatre étapes pour chaque site. Un passif est d'abord inscrit lorsque des évaluations environnementales surviennent, si des mesures correctives sont probables et si les coûts, déterminés par un plan d'action particulier en matière de technologie à utiliser et de l'envergure de la mesure corrective nécessaire, peuvent être estimés avec suffisamment de précision. La Compagnie estime les coûts associés à un site particulier en utilisant des scénarios de coûts établis par des consultants externes selon l'étendue de la contamination et les coûts prévus des mesures correctives. Si plusieurs parties sont concernées, la Compagnie provisionne la quote-part du passif qui lui est assignable en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les estimations initiales sont redressées à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les charges environnementales, qui sont comptabilisées dans le poste Risques divers et autres de l'État consolidé des résultats, comprennent des montants au titre de sites ou de contaminants nouvellement identifiés ainsi que des rajustements des estimations initiales. Les recouvrements de coûts liés aux mesures correctives environnementales auprès de tiers sont inscrits à titre d'actifs lorsque leur encaissement est considéré comme probable.

Au 30 septembre 2014, la Compagnie avait une provision totale pour les charges environnementales de 118 M\$, dont 43 M\$ ont été comptabilisés à titre de passif à court terme (119 M\$ au 31 décembre 2013, dont 41 M\$ ont été comptabilisés à titre de passif à court terme). La Compagnie prévoit que la plus grande partie du passif au 30 septembre 2014 sera payée au cours des cinq prochaines années. Cependant, certains coûts pourraient être payés au cours d'une période plus longue. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

### *Préoccupations environnementales à l'égard de situations existantes inconnues*

Bien que la Compagnie estime avoir identifié tous les coûts qu'elle devra vraisemblablement engager à l'égard de questions environnementales au cours des prochains exercices, sur la base des renseignements actuels, la découverte de nouveaux faits, des changements législatifs futurs, la possibilité d'émissions de matières dangereuses dans l'environnement et les efforts soutenus de la Compagnie en vue d'identifier les passifs potentiels à l'égard de l'environnement liés à ses immobilisations pourraient se traduire par l'identification de coûts et de passifs additionnels. On ne peut estimer avec suffisamment de précision l'ampleur de ces passifs additionnels et des coûts qui découleraient des mesures prises pour se conformer aux lois et règlements futurs sur l'environnement et pour limiter les cas de contamination ou y remédier, et ce, pour de multiples raisons incluant :

- a) l'absence d'information technique spécifique portant sur de nombreux sites;
- b) l'absence d'autorité gouvernementale, d'ordonnances de tierces parties ou de réclamations à l'égard de certains sites;
- c) la possibilité que les lois et les règlements soient modifiés, que de nouvelles lois ou de nouveaux règlements soient adoptés, que de nouvelles technologies en matière de mesures correctives soient développées, et l'incertitude relative au moment où les travaux seront réalisés sur certains sites;
- d) la détermination du passif de la Compagnie par rapport à celui des autres parties potentiellement responsables et la possibilité que les coûts pour certains sites soient récupérés auprès de tierces parties.

Par conséquent, on ne peut déterminer à l'heure actuelle la probabilité que ces coûts soient engagés, ni indiquer si ces coûts seront d'importance pour la Compagnie. Ainsi, il n'y a aucune certitude que des passifs ou des coûts relatifs aux questions environnementales ne seront pas engagés à l'avenir, qu'ils n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Compagnie pour un trimestre ou un exercice particulier ou qu'ils n'auront pas de répercussions négatives sur les liquidités de la Compagnie, bien que la direction soit d'avis que, selon les informations actuelles, les coûts liés aux questions environnementales n'auront pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les liquidités de la Compagnie. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

### *Garanties et indemnisations*

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie, incluant certaines de ses filiales, conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de garanties de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation, de lettres de crédit de soutien et d'autres cautions ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire.

La Compagnie est tenue d'inscrire un passif pour la juste valeur de l'obligation découlant de l'émission de certaines garanties à la date à laquelle la garantie est émise ou modifiée. De plus, si la Compagnie prévoit effectuer un paiement au titre d'une garantie, un passif sera enregistré dans la mesure où un passif n'a pas déjà été constaté.

### *Garantie de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation*

La Compagnie a garanti une part de la valeur résiduelle de certains de ses actifs loués, en vertu de contrats de location-exploitation qui expirent entre 2014 et 2022, au profit du locateur. Si la juste valeur des actifs, à la fin de la durée de leurs contrats de location respectifs, est inférieure à la juste valeur estimée au moment de l'établissement du contrat de location, la Compagnie doit indemniser le locateur pour l'écart, sous réserve de certaines conditions. Au 30 septembre 2014, le risque maximal que la Compagnie courait à l'égard de ces garanties était de 187 M\$. Aucun recours n'est prévu pour recouvrer des montants auprès de tiers.

### *Autres garanties*

Au 30 septembre 2014, la Compagnie, incluant certaines de ses filiales, avait accordé 493 M\$ de lettres de crédit de soutien irrévocables et 95 M\$ d'autres cautions, émises par des institutions financières à cote de solvabilité élevée, à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles. Au 30 septembre 2014, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 588 M\$, dont 525 M\$ étaient liés à l'indemnisation des travailleurs et à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et 63 M\$ étaient liés à d'autres passifs. Les lettres de crédit ont été obtenues par la Compagnie en vertu de ses facilités de lettres de crédit bilatérales. La Compagnie n'avait pas comptabilisé de passif au 30 septembre 2014 relativement à ces instruments de garantie, puisqu'ils étaient liés à la performance future de la Compagnie, et la Compagnie ne prévoyait pas effectuer de paiements en vertu de ces instruments de garanties. Les dates d'échéance de la majorité des instruments de garanties vont de 2014 à 2016.

### *Indemnisations générales*

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a fourni des indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire, dans le cadre de diverses ententes avec des tiers, y compris des dispositions d'indemnisation en vertu desquelles la Compagnie serait tenue d'indemniser des tiers et d'autres. Les dispositions d'indemnisation sont contenues dans différents types de contrats avec des tiers, incluant, mais sans s'y limiter :

- a) des contrats accordant à la Compagnie le droit d'utiliser une propriété appartenant à un tiers, ou d'y accéder, tels que des contrats de location, des servitudes, des droits de circulation et des ententes de voie de service;
- b) des contrats accordant à autrui le droit d'utiliser la propriété de la Compagnie, tels que des contrats de location, des licences et des servitudes;
- c) des contrats de vente d'actifs;
- d) des contrats pour l'acquisition de services;
- e) des ententes de financement;
- f) des actes de fiducie, des ententes d'agence fiscale, des conventions de placement ou des ententes semblables relatives à des titres de créance ou de participation de la Compagnie et des ententes d'engagement de conseillers financiers;
- g) des ententes d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres relativement aux titres de la Compagnie;
- h) des contrats de fiducie et autres relatifs à des régimes de retraite et à d'autres régimes, y compris ceux qui constituent des fonds en fiducie pour garantir à certains dirigeants et cadres le paiement de prestations en vertu de conventions de retraite particulières;
- i) des ententes de transfert de régimes de retraite;
- j) des ententes cadres avec des institutions financières régissant les transactions portant sur des instruments dérivés;
- k) des ententes de règlements avec des compagnies d'assurances ou des tiers en vertu desquelles un assureur ou un tiers a été indemnisé pour toutes réclamations courantes ou futures liées à des polices d'assurance, des incidents ou des événements couverts par les ententes de règlements; et
- l) des ententes d'acquisition.

Dans une mesure correspondant aux réclamations réelles en vertu de ces ententes, la Compagnie maintient des provisions qu'elle considère suffisantes pour de telles réclamations. Vu la nature des clauses d'indemnisation, le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs peut être important. Toutefois, ce risque ne peut raisonnablement être déterminé.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

Pendant la période, la Compagnie a conclu différents types de contrats d'indemnisation avec des tiers pour lesquels le risque maximal que la Compagnie court à l'égard de paiements futurs ne peut être raisonnablement établi. C'est pourquoi aucun passif n'a été inscrit. Aucun recours n'est prévu pour recouvrer des montants auprès de tiers.

### 9 – Instruments financiers

Dans le cas des actifs et des passifs financiers évalués à leur juste valeur sur une base récurrente, la juste valeur représente le prix que la Compagnie toucherait pour la vente d'un actif ou paierait pour la cession d'un passif dans le cadre d'une transaction volontaire avec un intervenant du marché à la date de l'évaluation. En l'absence de marchés actifs pour des passifs ou des actifs identiques, de telles évaluations nécessitent l'énonciation d'hypothèses à partir des éléments observables sur le marché et, en l'absence de tels éléments, de l'information interne considérée comme correspondant à ce que des intervenants du marché utiliseraient dans une transaction hypothétique à la date de l'évaluation. Les données observables reflètent des éléments du marché obtenus de sources indépendantes, tandis que les données non observables reflètent les hypothèses de la Compagnie relatives au marché. Les données observables sont utilisées de préférence. Les deux types de données se prêtent au classement hiérarchique de la juste valeur suivant :

Niveau 1 : La valeur à la cote d'instruments identiques sur les marchés actifs.

Niveau 2 : La valeur à la cote d'instruments similaires sur les marchés actifs, la valeur à la cote d'instruments identiques ou similaires sur les marchés qui ne sont pas actifs et les évaluations établies à partir de modèles dont les données sont observables ou dont d'importants inducteurs de valeur sont observables.

Niveau 3 : Les données importantes utilisées dans le modèle d'évaluation sont non observables.

La Compagnie utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont la valeur comptable est présentée au Bilan consolidé sous les postes suivants :

#### *Trésorerie et équivalents, Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions, Débiteurs, Autres actifs à court terme, Crédoeurs et autres*

La valeur comptable se rapproche de la juste valeur puisque ces instruments ont une date d'échéance rapprochée. Le poste Trésorerie et équivalents ainsi que le poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et qui sont classés dans la catégorie de niveau 1. Les postes Débiteurs, Autres actifs à court terme et Crédoeurs et autres sont classés dans la catégorie de niveau 2 puisqu'il est possible qu'ils ne soient pas évalués d'après la valeur à la cote, mais plutôt d'après l'information observable sur le marché.

#### *Actif incorporel et autres actifs*

Le poste Actif incorporel et autres actifs comprend des placements sous forme de titres de participation dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur, à l'exception de certains placements comptabilisés au coût dont la juste valeur est estimée selon la quote-part de la Compagnie de l'actif net sous-jacent. Les placements sont classés dans la catégorie de niveau 3 étant donné que leur juste valeur s'appuie sur des données importantes non observables.

#### *Dettes*

La juste valeur de la dette de la Compagnie est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables. La dette de la Compagnie est classée dans la catégorie de niveau 2.

Le tableau qui suit présente les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des instruments financiers de la Compagnie au 30 septembre 2014 et au 31 décembre 2013, pour lesquels les valeurs comptables au Bilan consolidé diffèrent des justes valeurs :

<i>En millions</i>	Le 30 septembre 2014		Le 31 décembre 2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actif financier</b>				
Placements	58 \$	175 \$	57 \$	164 \$
<b>Passif financier</b>				
Dettes totales	7 841 \$	8 988 \$	7 840 \$	8 683 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

### 10 – Bénéfice par action

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 30 septembre</b>		<b>Pour les neuf mois terminés le 30 septembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Bénéfice net	<b>853 \$</b>	<b>705 \$</b>	<b>2 323 \$</b>	<b>1 977 \$</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	<b>817,0</b>	<b>839,3</b>	<b>822,2</b>	<b>846,2</b>
Effet des options d'achat d'actions	<b>3,9</b>	<b>2,9</b>	<b>3,6</b>	<b>3,0</b>
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution</i>	<b>820,9</b>	<b>842,2</b>	<b>825,8</b>	<b>849,2</b>
Bénéfice de base par action	<b>1,04 \$</b>	<b>0,84 \$</b>	<b>2,83 \$</b>	<b>2,34 \$</b>
Bénéfice dilué par action	<b>1,04 \$</b>	<b>0,84 \$</b>	<b>2,81 \$</b>	<b>2,33 \$</b>

Le bénéfice de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour chaque période. Le bénéfice dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution selon la méthode du rachat d'actions en vertu de laquelle tout produit découlant de la levée d'options dans le cours serait utilisé pour acheter des actions ordinaires à leur cours moyen pendant la période.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

### 11 – Autre perte globale cumulée

Le tableau suivant présente les éléments du poste Autre perte globale cumulée :

<i>En millions</i>	Écart de conversion des devises	Régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Total, déduction faite des impôts
Solde au 30 juin 2014	(538) \$	(1 452) \$	8 \$	(1 982) \$	176 \$	(1 806) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Gain de change non réalisé sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	349			349	-	349
Perte de change non réalisée sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US et désignée comme couverture de change relativement à l'investissement net dans les filiales aux É.-U.	(305)			(305)	41	(264)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette		30		30 <sup>1)</sup>	(9) <sup>2)</sup>	21
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		2		2 <sup>1)</sup>	- <sup>2)</sup>	2
Amortissement du gain relatif aux accords de taux futurs			(1) <sup>3)</sup>	(1)	-	(1)
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>44</b>	<b>32</b>	<b>(1)</b>	<b>75</b>	<b>32</b>	<b>107</b>
<b>Solde au 30 septembre 2014</b>	<b>(494) \$</b>	<b>(1 420) \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>(1 907) \$</b>	<b>208 \$</b>	<b>(1 699) \$</b>

<i>En millions</i>	Écart de conversion des devises	Régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2013	(533) \$	(1 515) \$	8 \$	(2 040) \$	190 \$	(1 850) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Gain de change non réalisé sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	368			368	-	368
Perte de change non réalisée sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US et désignée comme couverture de change relativement à l'investissement net dans les filiales aux É.-U.	(329)			(329)	42	(287)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette		90		90 <sup>1)</sup>	(24) <sup>2)</sup>	66
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		5		5 <sup>1)</sup>	- <sup>2)</sup>	5
Amortissement du gain relatif aux accords de taux futurs			(1) <sup>3)</sup>	(1)	-	(1)
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>39</b>	<b>95</b>	<b>(1)</b>	<b>133</b>	<b>18</b>	<b>151</b>
<b>Solde au 30 septembre 2014</b>	<b>(494) \$</b>	<b>(1 420) \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>(1 907) \$</b>	<b>208 \$</b>	<b>(1 699) \$</b>

1) Montants reclassés dans le poste Main-d'œuvre et avantages sociaux de l'État consolidé des résultats et inclus dans les composantes du coût net des prestations. Voir la Note 6, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

2) Inclus dans le poste Charge d'impôts sur les bénéfices de l'État consolidé des résultats.

3) Montant associé aux transactions relatives aux accords de taux futurs conclus dans des années antérieures, qui sont amorties sur les durées de la dette correspondante dans le poste Intérêts débiteurs de l'État consolidé des résultats.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Total, déduction faite des impôts
Solde au 30 juin 2013	(544) \$	(3 174) \$	8 \$	(3 710) \$	616 \$	(3 094) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Perte de change non réalisée sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(134)			(134)	-	(134)
Gain de change non réalisé sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US et désignée comme couverture de change relativement à l'investissement net dans les filiales aux É.-U.	123			123	(17)	106
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette		56		56 <sup>1)</sup>	(15) <sup>2)</sup>	41
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		1		1 <sup>1)</sup>	- <sup>2)</sup>	1
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	(11)	57	-	46	(32)	14
<b>Solde au 30 septembre 2013</b>	<b>(555) \$</b>	<b>(3 117) \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>(3 664) \$</b>	<b>584 \$</b>	<b>(3 080) \$</b>

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2012	(579) \$	(3 290) \$	8 \$	(3 861) \$	604 \$	(3 257) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Gain de change non réalisé sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	221			221	-	221
Perte de change non réalisée sur la conversion de la dette à long terme libellée en dollars US et désignée comme couverture de change relativement à l'investissement net dans les filiales aux É.-U.	(197)			(197)	25	(172)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette		169		169 <sup>1)</sup>	(44) <sup>2)</sup>	125
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		4		4 <sup>1)</sup>	(1) <sup>2)</sup>	3
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	24	173	-	197	(20)	177
<b>Solde au 30 septembre 2013</b>	<b>(555) \$</b>	<b>(3 117) \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>(3 664) \$</b>	<b>584 \$</b>	<b>(3 080) \$</b>

1) Montants reclassés dans le poste Main-d'œuvre et avantages sociaux de l'État consolidé des résultats et inclus dans les composantes du coût net des prestations. Voir la Note 6, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

2) Inclus dans le poste Charge d'impôts sur les bénéfices de l'État consolidé des résultats.

**12 – Événement postérieur**

***Programme de rachat d'actions***

Le 21 octobre 2014, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé un nouveau programme de rachat d'actions permettant le rachat jusqu'à concurrence de 28,0 millions d'actions ordinaires entre le 24 octobre 2014 et le 23 octobre 2015, conformément à une offre publique de rachat au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto.

## Quelques statistiques ferroviaires – non vérifiées

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
<b>Statistiques d'exploitation</b>				
Produits marchandises ferroviaires (en millions de dollars) <sup>1)</sup>	2 920	2 519	8 440	7 367
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions)	115 348	100 321	333 067	298 169
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)	58 946	52 188	172 361	155 466
Wagons complets (en milliers)	1 475	1 333	4 177	3 880
Milles de parcours (Canada et États-Unis)	19 600	19 900	19 600	19 900
Effectif à la fin de la période	25 032	23 664	25 032	23 664
Effectif moyen de la période	24 915	23 756	24 412	23 706
<b>Productivité</b>				
Ratio d'exploitation (%)	58,8	59,8	62,3	62,9
Produits marchandises ferroviaires par TMC (en cents) <sup>1)</sup>	4,95	4,83	4,90	4,74
Produits marchandises ferroviaires par wagon complet (en dollars) <sup>1)</sup>	1 980	1 890	2 021	1 899
Charges d'exploitation par TMB (en cents)	1,59	1,61	1,67	1,65
Charge de main-d'œuvre et d'avantages sociaux par TMB (en cents)	0,50	0,52	0,52	0,53
TMB par effectif moyen (en milliers)	4 630	4 223	13 644	12 578
Carburant diesel consommé (en millions de gallons US)	108,1	96,8	327,3	302,0
Prix moyen du carburant (en dollars/gallon US)	3,62	3,52	3,80	3,52
TMB par gallon US de carburant consommé	1 067	1 036	1 018	987
<b>Indicateurs de sécurité</b>				
Taux de fréquence des blessures (par 200 000 heures-personnes) <sup>2)</sup>	2,17	1,72	1,91	1,52
Taux d'accidents (par million de trains-milles) <sup>2)</sup>	3,25	1,37	2,69	2,04
<b>Ratio financier</b>				
Ratio capitaux empruntés/capitaux investis (% à la fin de la période) <sup>3)</sup>	36,3	39,3	36,3	39,3

Les statistiques d'exploitation, les mesures de productivité et les indicateurs de sécurité sont établis à partir des données estimées alors connues et peuvent être modifiés lorsque de l'information plus complète devient disponible; par conséquent, certaines données comparatives ont été retraitées.

1) En 2014, certains autres produits ont été reclassés hors du poste Autres produits d'exploitation aux différents groupes marchandises inclus dans les produits marchandises ferroviaires. Cette modification n'a aucune incidence sur les résultats d'exploitation présentés auparavant puisque le total des produits d'exploitation reste inchangé. Certains chiffres présentés en 2013 ont été retraités pour respecter la présentation adoptée en 2014.

2) Selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA).

3) Le ratio capitaux empruntés/capitaux investis représente la dette à long terme totale plus la tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an divisée par la somme de la dette totale et de l'avoir des actionnaires.

## Renseignements complémentaires – non vérifiés

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2014	2013	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante fav. (défav.) <sup>2)</sup>	2014	2013	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante fav. (défav.) <sup>2)</sup>
<b>Produits d'exploitation (en millions de dollars)<sup>1)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	594	489	21 %	18 %	1 726	1 431	21 %	15 %
Métaux et minéraux	388	332	17 %	13 %	1 066	929	15 %	9 %
Produits forestiers	393	365	8 %	4 %	1 125	1 064	6 %	1 %
Charbon	185	191	(3 %)	(6 %)	568	553	3 %	(1 %)
Produits céréaliers et engrais	469	363	29 %	26 %	1 426	1 162	23 %	19 %
Intermodal	731	642	14 %	12 %	2 068	1 808	14 %	12 %
Véhicules automobiles	160	137	17 %	13 %	461	420	10 %	5 %
<i>Total – Produits marchandises ferroviaires</i>	<b>2 920</b>	<b>2 519</b>	<b>16 %</b>	<b>13 %</b>	<b>8 440</b>	<b>7 367</b>	<b>15 %</b>	<b>10 %</b>
<i>Autres produits d'exploitation</i>	<b>198</b>	<b>179</b>	<b>11 %</b>	<b>7 %</b>	<b>487</b>	<b>463</b>	<b>5 %</b>	<b>1 %</b>
<i>Total – Produits d'exploitation</i>	<b>3 118</b>	<b>2 698</b>	<b>16 %</b>	<b>13 %</b>	<b>8 927</b>	<b>7 830</b>	<b>14 %</b>	<b>10 %</b>
<b>Tonnes-milles commerciales (en millions)</b>								
Produits pétroliers et chimiques	13 576	11 033	23 %	23 %	39 234	32 428	21 %	21 %
Métaux et minéraux	6 664	5 825	14 %	14 %	17 691	16 022	10 %	10 %
Produits forestiers	7 581	7 508	1 %	1 %	21 718	22 317	(3 %)	(3 %)
Charbon	5 289	6 057	(13 %)	(13 %)	16 316	17 342	(6 %)	(6 %)
Produits céréaliers et engrais	12 116	9 105	33 %	33 %	37 502	30 556	23 %	23 %
Intermodal	12 868	11 986	7 %	7 %	37 577	34 722	8 %	8 %
Véhicules automobiles	852	674	26 %	26 %	2 323	2 079	12 %	12 %
<i>Total – Tonnes-milles commerciales</i>	<b>58 946</b>	<b>52 188</b>	<b>13 %</b>	<b>13 %</b>	<b>172 361</b>	<b>155 466</b>	<b>11 %</b>	<b>11 %</b>
<b>Produits marchandises ferroviaires/TMC (en cents)<sup>1)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	4,38	4,43	(1 %)	(4 %)	4,40	4,41	-	(5 %)
Métaux et minéraux	5,82	5,70	2 %	(1 %)	6,03	5,80	4 %	(1 %)
Produits forestiers	5,18	4,86	7 %	3 %	5,18	4,77	9 %	4 %
Charbon	3,50	3,15	11 %	8 %	3,48	3,19	9 %	5 %
Produits céréaliers et engrais	3,87	3,99	(3 %)	(5 %)	3,80	3,80	-	(3 %)
Intermodal	5,68	5,36	6 %	4 %	5,50	5,21	6 %	4 %
Véhicules automobiles	18,78	20,33	(8 %)	(11 %)	19,85	20,20	(2 %)	(6 %)
<i>Total – Produits marchandises ferroviaires par TMC</i>	<b>4,95</b>	<b>4,83</b>	<b>2 %</b>	<b>-</b>	<b>4,90</b>	<b>4,74</b>	<b>3 %</b>	<b>-</b>
<b>Wagons complets (en milliers)</b>								
Produits pétroliers et chimiques	168	152	11 %	11 %	489	452	8 %	8 %
Métaux et minéraux	295	285	4 %	4 %	769	803	(4 %)	(4 %)
Produits forestiers	111	114	(3 %)	(3 %)	324	338	(4 %)	(4 %)
Charbon	126	109	16 %	16 %	392	316	24 %	24 %
Produits céréaliers et engrais	153	126	21 %	21 %	465	401	16 %	16 %
Intermodal	563	493	14 %	14 %	1 567	1 402	12 %	12 %
Véhicules automobiles	59	54	9 %	9 %	171	168	2 %	2 %
<i>Total – Wagons complets</i>	<b>1 475</b>	<b>1 333</b>	<b>11 %</b>	<b>11 %</b>	<b>4 177</b>	<b>3 880</b>	<b>8 %</b>	<b>8 %</b>
<b>Produits marchandises ferroviaires/wagon complet (en dollars)<sup>1)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	3 536	3 217	10 %	7 %	3 530	3 166	11 %	7 %
Métaux et minéraux	1 315	1 165	13 %	9 %	1 386	1 157	20 %	14 %
Produits forestiers	3 541	3 202	11 %	7 %	3 472	3 148	10 %	5 %
Charbon	1 468	1 752	(16 %)	(18 %)	1 449	1 750	(17 %)	(20 %)
Produits céréaliers et engrais	3 065	2 881	6 %	4 %	3 067	2 898	6 %	2 %
Intermodal	1 298	1 302	-	(2 %)	1 320	1 290	2 %	-
Véhicules automobiles	2 712	2 537	7 %	4 %	2 696	2 500	8 %	3 %
<i>Total – Produits marchandises ferroviaires par wagon complet</i>	<b>1 980</b>	<b>1 890</b>	<b>5 %</b>	<b>2 %</b>	<b>2 021</b>	<b>1 899</b>	<b>6 %</b>	<b>3 %</b>

Les données statistiques et les mesures de productivité connexes sont établies à partir des données estimées alors connues et elles peuvent être modifiées lorsque de l'information plus complète devient disponible.

1) En 2014, certains autres produits ont été reclassés hors du poste Autres produits d'exploitation aux différents groupes marchandises inclus dans les produits marchandises ferroviaires. Cette modification n'a aucune incidence sur les résultats d'exploitation présentés auparavant puisque le total des produits d'exploitation reste inchangé. Certains chiffres présentés en 2013 ont été retraités pour respecter la présentation adoptée en 2014.

2) Veuillez vous reporter à la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR pour l'explication de cette mesure non conforme aux PCGR.

## Mesures de calcul non conformes aux PCGR

### Mesures de la performance rajustées

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2014, la Compagnie a déclaré un bénéfice net rajusté de 853 M\$, ou 1,04 \$ par action après dilution, et de 2 251 M\$, ou 2,72 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2014 excluent un gain de 80 M\$, ou 72 M\$ après impôts (0,09 \$ par action après dilution), sur la cession de la subdivision de Deux-Montagnes, y compris le tunnel du Mont-Royal, ainsi que la voie et le chemin de roulement.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2013, la Compagnie a déclaré un bénéfice net rajusté de 724 M\$, ou 0,86 \$ par action après dilution, et de 1 947 M\$, ou 2,30 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2013 excluent une charge d'impôts sur les bénéfices de 19 M\$ (0,02 \$ par action après dilution) découlant d'une augmentation des taux provinciaux d'impôts sur les sociétés. Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2013 excluent également un gain de 29 M\$, ou 18 M\$ après impôts (0,02 \$ par action après dilution) sur l'échange de servitudes perpétuelles d'exploitation ferroviaire, y compris d'actifs de voie et de chemin de roulement, sur des voies ferrées spécifiques, une charge d'impôts sur les bénéfices de 5 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) découlant d'une augmentation des taux provinciaux d'impôts sur les sociétés et un gain de 40 M\$, ou 36 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution) sur la cession d'un tronçon de la subdivision d'Oakville ainsi que de la voie et du chemin de roulement, et de certaines ententes visant les voyageurs.

La direction est d'avis que le bénéfice net rajusté et le bénéfice par action rajusté sont des mesures utiles de calcul de la performance qui peuvent faciliter les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent des éléments qui ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes de la Compagnie et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Toutefois, l'exclusion de tels éléments dans le bénéfice net rajusté et le bénéfice par action rajusté ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Ces mesures rajustées ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Il est conseillé au lecteur de prendre connaissance de toute l'information présentée dans les États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de 2014 de la Compagnie et les Notes afférentes. Les tableaux ci-après font le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2014 et 2013, et des mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes.

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2014</b>			<b>Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2014</b>		
	<b>Déclaré</b>	<b>Rajustements</b>	<b>Rajusté</b>	<b>Déclaré</b>	<b>Rajustements</b>	<b>Rajusté</b>
Produits d'exploitation	3 118 \$	- \$	3 118 \$	8 927 \$	- \$	8 927 \$
Charges d'exploitation	1 832	-	1 832	5 563	-	5 563
<i>Bénéfice d'exploitation</i>	1 286	-	1 286	3 364	-	3 364
Intérêts débiteurs	(94)	-	(94)	(277)	-	(277)
Autres produits (pertes)	(2)	-	(2)	94	(80)	14
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</i>	1 190	-	1 190	3 181	(80)	3 101
Charge d'impôts sur les bénéfices	(337)	-	(337)	(858)	8	(850)
<b><i>Bénéfice net</i></b>	<b>853 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>853 \$</b>	<b>2 323 \$</b>	<b>(72) \$</b>	<b>2 251 \$</b>
Ratio d'exploitation	58,8 %		58,8 %	62,3 %		62,3 %
Taux d'imposition effectif	28,3 %		28,3 %	27,0 %		27,4 %
Bénéfice de base par action	1,04 \$	- \$	1,04 \$	2,83 \$	(0,09) \$	2,74 \$
Bénéfice dilué par action	1,04 \$	- \$	1,04 \$	2,81 \$	(0,09) \$	2,72 \$

## Mesures de calcul non conformes aux PCGR

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions:</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2013			Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2013		
	Déclaré	Rajustements	Rajusté	Déclaré	Rajustements	Rajusté
Produits d'exploitation	2 698 \$	- \$	2 698 \$	7 830 \$	- \$	7 830 \$
Charges d'exploitation	1 614	-	1 614	4 924	-	4 924
<i>Bénéfice d'exploitation</i>	1 084	-	1 084	2 906	-	2 906
Intérêts débiteurs	(89)	-	(89)	(266)	-	(266)
Autres produits	5	-	5	75	(69)	6
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</i>	1 000	-	1 000	2 715	(69)	2 646
Charge d'impôts sur les bénéfices	(295)	19	(276)	(738)	39	(699)
<b><i>Bénéfice net</i></b>	<b>705 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>724 \$</b>	<b>1 977 \$</b>	<b>(30) \$</b>	<b>1 947 \$</b>
Ratio d'exploitation	59,8 %		59,8 %	62,9 %		62,9 %
Taux d'imposition effectif	29,5 %		27,6 %	27,2 %		26,4 %
Bénéfice de base par action	0,84 \$	0,02 \$	0,86 \$	2,34 \$	(0,03) \$	2,31 \$
Bénéfice dilué par action	0,84 \$	0,02 \$	0,86 \$	2,33 \$	(0,03) \$	2,30 \$

### Devise constante

Bien que le CN mène ses affaires et déclare ses résultats en dollars CA, une part importante de ses produits et de ses charges d'exploitation est libellée en dollars US. Par conséquent, les résultats de la Compagnie sont affectés par les fluctuations des taux de change.

La présentation des résultats financiers en « devise constante » permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Les taux de change moyens se sont établis à 1,09 \$ par 1,00 \$ US, pour chacun des trois mois et des neuf mois terminés le 30 septembre 2014, et à 1,04 \$ et 1,02 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2013.

Sur une base de devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2014 aurait été moins élevé de 22 M\$, ou 0,03 \$ par action après dilution, et de 76 M\$, ou 0,09 \$ par action après dilution, respectivement. Le tableau ci-après fait le rapprochement du bénéfice net de 2014 tel que déclaré et du bénéfice net en devise constante :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2014	Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2014
Bénéfice net tel que déclaré	853 \$	2 323 \$
Incidence attribuable à la dépréciation du dollar CA incluse dans le bénéfice net	(18)	(70)
Diminution attribuable à la dépréciation du dollar CA sur le bénéfice net supplémentaire libellé en dollar US d'une année à l'autre	(4)	(6)
<i>Incidence du taux de change sur la base de devise constante</i>	(22)	(76)
<b><i>Bénéfice net en devise constante</i></b>	<b>831 \$</b>	<b>2 247 \$</b>

## Mesures de calcul non conformes aux PCGR

### Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. La Compagnie estime que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile de la performance puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes et les occasions stratégiques.

La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte des variations des liquidités et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions et de l'incidence des principales acquisitions, s'il y a lieu.

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 328 \$	1 066 \$	3 246 \$	2 450 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(552)	(579)	(1 220)	(1 151)
<i>Flux de trésorerie nets générés avant les activités de financement</i>	776	487	2 026	1 299
<i>Rajustement :</i>				
Variation des liquidités et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions	(1)	32	19	8
<i>Flux de trésorerie disponibles</i>	775 \$	519 \$	2 045 \$	1 307 \$